

Compte rendu de séance

Séance du 25 Juin 2020

L'an 2020 et le 25 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Lestiou sous la présidence de David ALBARET, Maire.

Présents : M. ALBARET David, Maire, M. ALECHKINE Jean, Mme BELLAMY Marie, M. DURAND Jean-Pierre, Mme FONTAINE Sandrine, M. GUILLONNEAU Frédéric, M. NONNENMACHER Guillaume, M. RODRIGUEZ Manuel, M. SCHMITT Alain.

Excusé ayant donné procuration : M. HENRY Tristan à M. ALECHKINE Jean
Excusée : Mme GUENARD Sabrina

Invité : M. Perez Axel, société Pleine ouverture.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 19/06/2020 **Date d'affichage** : 19/06/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Blois le : 26/06/2020
et publication ou notification du : 26/06/2020

A été nommé secrétaire : M. NONNENMACHER Guillaume

SOMMAIRE

- Présentation maquette Le Lien n°1, Impression de la gazette municipale - DEL2020 -020
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Adhésion à Panneau Pocket - DEL2020 -021
- Devis outillage - DEL2020 -022
- Balayeuse intercommunale - DEL2020 -023
- Emploi d'un stagiaire en alternance - DEL2020 -024
- Panneau sur le trajet de la Loire à Vélo - DEL2020 -025
- Présentation diagnostique logements communaux
 - Point travaux
 - Point subventions
- Point sur les commissions : lignes directrices d'ici le 31/12
- Questions diverses :
 - Caméra plaine de jeux, défaillances
 - Repas municipal

Présentation de la maquette Le Lien n°1

Par M. Axel Perez, société Pleine Ouverture

Avant de présenter sa maquette, M. Perez remercie le conseil pour la confiance qu'il a placé dans son travail.

La maquette du journal est un feuillet de 16 pages au format A5 en couleur. Axel Pérez présente une répartition du contenu à diffuser aux gobions sur les différentes pages.

Il propose plusieurs rubriques : les infos pratiques, l'édito du maire, les décisions communales, les reportages sur les habitants de Lestiou pour les présenter et/ou mettre en valeur leurs actions citoyennes. Ce journal se veut le journal des citoyens, pas seulement une émanation de la municipalité.

Marie Bellamy propose d'avoir une boîte à idées pour alimenter les différents thèmes du journal comme une rubrique de petites annonces. Toutes les propositions sont bonnes à prendre.

Sandrine Fontaine ajoute que cette création est très professionnelle, tant sur le plan graphique que pour le contenu.

M. Perez ajoute qu'il attend des toutes les commissions de lui remonter des informations sur leur travail pour les éditions à venir, il fera ensuite des reportages sur les différents thèmes abordés.

A la fin de sa présentation, M. Perez quitte la séance.

Impression de la gazette municipale - réf : DEL2020 -020

M. le maire présente deux devis reçus, un troisième est en attente.

Les prix indiqués sont très différents, le premier devis est de 672 € TTC et le second est de 234 € TTC pour l'impression et le façonnage du bulletin municipal de 16 pages avec une couverture.

Le conseil municipal, ne connaissant pas le 3e devis, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le maire à signer le devis de l'imprimerie LEBUGLE à Beaugency pour un montant de 234 € TTC ou de signer avec la troisième imprimerie, si le devis devait être inférieur.

Vote à l'unanimité (pour : 10 voix, contre : 0, abstentions : 0)

Adhésion à Panneau Pocket - réf : DEL2020 -021

Dans le souci d'améliorer l'information de la population le plus rapidement possible de tout événement en faisant une économie liée à la mise en place d'un réel panneau d'information, la commission communication propose d'adhérer au système "Panneau Pocket".

Ce système, dont l'adhésion coûte 130 € TTC/an, permet de communiquer rapidement et simplement avec les habitants via SMS.

Pour l'utilisateur de Panneau Pocket, il suffit de télécharger l'application gratuite et de sélectionner la commune de Lestiou.

Cette application a été testée par M. le maire sur son smartphone en s'inscrivant à la communication de la commune d'Avaray et elle fonctionne bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion à Panneau Pocket et charge M. le maire de signer le contrat.

Vote à l'unanimité (pour : 10 voix, contre : 0, abstentions : 0)

Devis outillage - réf : DEL2020 -022

Les devis, signés par M. Guénin sans l'avis de son conseil avaient été rejetés lors de la séance précédente.

M. Albaret et Guillonnet ont depuis demandé à Equip'Jardin de fournir un nouveau devis et aussi à l'entreprise Venot pour faire jouer la concurrence.

Le souffleur thermique proposé par Venot est le même modèle que celui vendu par Equip'Jardin.

Le taille-haie de marque Stihl vendu par Venot est équivalent celui de Equip'Jardin de la marque Pellenc.

M. Guillonnet donne son avis technique sur une autre solution portative de marque Stihl (électrique à batterie sac-à-dos) qui est très ergonomique pour nos agents. Cette solution portative est adaptable à d'autres types d'outillage comme une débroussailleuse.

Le prix de ces outils adaptables à la batterie est inférieur au prix du matériel thermique et il faudrait s'orienter pour une solution globale d'outillage "portatif à batterie" afin de rentabiliser ces batteries.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- l'achat du taille-haie portatif à batterie Stihl chez Venot pour un prix de 1 188.34 € HT (1 426.00 € TTC)
- de rejeter le devis d'Equip'Jardin pour un montant de 1452.46 € HT (1742.95 € TTC)
- d'acter l'achat du souffleur pour un prix maximal de 635.05 € TTC soit chez Equip'Jardin, soit chez Venot, en fonction de la meilleure offre et après l'inventaire de l'atelier.

Vote à l'unanimité (pour : 10 voix, contre : 0 abstentions : 0)

Balayeuse intercommunale - réf : DEL2020 -023

La balayeuse intercommunale est définitivement mise au rebut.

L'achat d'une nouvelle balayeuse n'est pour le moment pas envisagé et la communauté de communes Beauce Val de Loire propose de sous-traiter cette activité.

Un devis de la société Giennoise d'Assainissement a été adressé à la commune.

Le prix proposé par passage de la balayeuse serait de 440 € HT/484 € TTC.

Le balayage serait effectué 6 fois par an comme par le passé (2904€ TTC/an).

Le conseil municipal après avoir étudié le devis et constaté qu'une balayeuse adaptable sur le tracteur de la commune existe, décide par soucis d'économie :

- de ne pas donner suite à ce devis dans un premier temps
- de vérifier le matériel existant à la commune
- de charger M. le maire à informer la société Giennoise d'Assainissement

Vote à l'unanimité (pour : 10 voix, contre : 0 abstentions : 0)

Emploi d'un stagiaire en alternance - réf : DEL2020 -024

Une demande de stage a été adressé à la mairie par un une élève en 1ère CAP paysagiste jardiner à la MFR de Chaingy.

Après en avoir discuté, le conseil décide :

- d'accepter la demande
- de charger M. Nonnenmacher à prendre contact avec M. Bouillet, le professeur référent pour définir les attentes pédagogiques du stage et construire un projet qui peut satisfaire les deux parties.

Vote à l'unanimité (pour : 10 voix, contre : 0 abstentions : 0)

Panneau sur le trajet de la Loire à Vélo :

Afin d'augmenter l'attractivité de la commune et de faire découvrir son patrimoine, il est décidé d'installer quelques tables, chaises, transats sur la place de l'église pour avoir un espace éphémère de détente et de profiter du marché du jeudi matin. Le point d'eau et les toilettes sont accessibles toute l'année.

Un habitant riverain, Jean-Pierre Lolive, assurera bénévolement un entretien léger des vélos (crevaisson, graissage, réglages).

Délibération - réf : DEL2020 -025

La mairie a demandé des devis pour la réalisation d'un panneau d'information qui permettra de router les cyclistes vers le village (intersection sur la Loire à Vélo qui mène au chemin du lavoir au bas de l'église).

Ce panneau sera implanté chez un particulier qui a d'ores et déjà donné son accord.

Une ébauche du panneau est présentée au conseil, mais ce travail doit être affiné.

Les deux devis sont sensiblement identiques et le conseil, après en avoir délibéré, décide

- d'autoriser l'achat d'un panneau pour un prix maximum de 450 € HT
- de donner délégation au maire pour signer une convention au nom de la commune avec le propriétaire du terrain.

Vote à l'unanimité (pour : 10 voix, contre : 0 abstentions : 0)

Présentation diagnostique logements communaux

M. le maire présente le diagnostic complet effectué par le Syndicat mixte du Pays des Châteaux effectué il y a un an.

-point travaux

M. Durand résume la situation : il y a des problèmes d'humidité sur les 2 logements en face de la mairie. Le sous-sol n'est pas ventilé car les entrées d'air ont été bouchés.

Le placoplâtre a été collé à même les murs, pas de circulation d'air entre l'isolant et le mur. Présence de taches noires d'humidité.

Le remplacement des menuiseries prévues initialement ne résoudra pas tous les problèmes constatés. Et il faudra certainement faire des travaux de plus d'envergure, notamment intervenir sur le chauffage électrique ancien, de type « grille-pain » et sur la ventilation.

Dans un premier temps, l'entreprise Dubois va intervenir afin de recréer les aérations dans la cave pour assainir les murs.

-point subventions

Mme Fontaine explique qu'une subvention de 13 000 Euros avait été accordé par le conseil départemental (dotation de solidarité rurale). De plus importantes subventions peuvent être obtenu par la région, mais cela impliquera des travaux d'ampleur. Afin de mieux appréhender le dossier, une rencontre est prévue le 26 juin à 17 h 30 avec une personne en charge des dossiers de rénovation de l'habitat.

Point sur les commissions : lignes directives d'ici le 31/12

M. le maire présente l'avancement des travaux des différentes commissions et explique les travaux prévus d'ici la fin d'année :

Commission Administration & personnel

Vice-président : Sandrine Fontaine

- Optimisation des charges à caractère général : Analyse des contrats d'assurance de la commune.
- Demande de subvention pour financer en partie la rénovation des bâtiments municipaux (logements face à la mairie).

Commission Action sociale, Solidarité et Âge de la vie

Vice-président : Sabrina Guénard

- Mise en place d'un transport en commun pour faire les courses (location ponctuelle possible d'un mini-bus pour les aînés, les personnes à mobilité réduite ou les personnes ne disposant pas d'un véhicule).
- Favoriser la communication et la concertation enfants/jeunes/adultes dans l'espace public : Conseil municipal des jeunes.
- Valoriser les acteurs petite enfance de la commune (accueil des assistantes maternelles pour des moments de convivialité et d'échange avec les enfants) : Goûter et recueil des besoins des assistantes maternelles.

Commission Communication, Informations municipales

Vice-président : Manuel Rodriguez

- Sortie du n°1 le « Lien ».
- Panneau pour faire remonter la Loire à vélo.

Commission Citoyenneté, Sport, Culture, Vie associative, festivité

Vice-président : Manuel Rodriguez

- Organisation d'un rendez-vous festif entre Gobions à la rentrée.

Commission Urbanisme, Bâtiment, Voirie, Cimetière, Travaux et Sécurité

Vice-président : Jean-Pierre Durand

- En adaptant le patrimoine aux besoins des différents usagers :
-poursuivre la rénovation des bâtiments municipaux (logement Sihem et Faustine).
- Inventaire du patrimoine de la commune.

Commission Patrimoine, Environnement et Espaces verts

Vice-président : Frédéric Guillonnet

- Etat des lieux et inventaire de l'atelier.
- Réflexion sur l'éco pâturage.
- Créer une zone de broyage des végétaux pour limiter les trajets à la déchetterie.
- Produire nos propres fleurs pour composer demain nos massifs communaux (projet de stage pour un jeune).

Questions diverses :

Caméra plaine de jeux :

Cette caméra, installée en 2018 pour un montant de 13 000 Euros, ne fonctionne pas. La société Giraud, qui l'avait installé, est intervenu et doit revenir la semaine prochaine pour proposer des solutions.

Repas municipal

Un repas entre conseillers et agents est prévu afin de faire plus ample connaissance. Compte tenu du calendrier chargé, ce repas aura lieu à la rentrée, le vendredi, 4 septembre 2020.

Tondeuse

La tondeuse, achetée en 2019, est tombée en panne. M Guillonneau s'est chargé de la déposer chez Venot à Tavers. La réparation était rapide, il s'est avéré que des saletés dans le réservoir avaient bouché une durite. Dorénavant, les agents seront tenus de veiller à un meilleur respect du matériel.

Constatant que l'emploi du temps est épuisé, M. le maire lève à séance à 21 h 40.

En mairie, le 26/06/2020
Le Maire
David ALBARET